

2023-5633
2024-05-28

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le 1-méthylcyclopropène, RVD2023-15. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09/26/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-15. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-5633
2024-05-28

Easyfresh
Régulateur de croissance des plantes

Poudre

COMMERCIAL

Un outil à pour usage après la récolte pour contrer les effets indésirables
des sources internes et externes d'éthylène sur les pommes

PRINCIPE ACTIF: 1-METHYLCYCLOPROPÈNE3,3 %

N° D'ENREGISTREMENT: 34124 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

Fine Agrochemicals Limited
Hill End House
Whittington, Worcester
UK WR5 2RQ

Tél. : 011 44 1905 361800

Distribué par :
N.M. Bartlett Inc.
4509 Bartlett Rd.
Beamsville (Ontario)
L0R 1B1
Téléphone : 1 800 263-1287

Contenu net : XX kg

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS
- Provoque une légère irritation des yeux.
- Nocif si absorbé par la peau.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs.
- Protection des yeux (si nécessaire) : lunettes de protection étanches ou écran facial.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Ne pas fumer lors de l'application de ce produit.
- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage, les réparations ou le retour dans la zone de traitement : porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
- Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- S'il le faut, les personnes peuvent pénétrer dans l'aire de traitement avant la fin du traitement, après avoir aéré la pièce pendant 30 minutes pour faire dissiper le 1-MCP. Lorsqu'elles pénètrent dans l'aire de traitement, les personnes doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides ou d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir, à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

2023-5633
2024-05-28

ENTREPOSAGE DES PESTICIDES

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé hermétiquement. Ne pas expédier ni entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences et des engrais. Entreposer dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien aéré et sans drain de sol. Garder l'emballage hydrosoluble dans le suremballage d'aluminium d'origine et à l'abri de l'humidité.

MANUTENTION ET ÉLIMINATION DES CONTENANTS

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau d'irrigation/eau potable ou les habitats aquatiques lors de l'élimination du produit non utilisé.

Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir à nouveau ce contenant. Offrir au recyclage, si disponible. Jeter l'emballage métallique extérieur vide à la poubelle. Rincer trois fois le générateur à l'eau après utilisation. Les instructions pour le retour des générateurs utilisés seront fournies par Fine Agrochemicals Ltd :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi pour le nettoyage des déversements

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une violation des lois fédérales. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les opérateurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application. Pour toute exigence propre à votre région, consulter le spécialiste local des interventions sur le terrain. Toutes les instructions, restrictions, précautions et conditions de vente et de garantie applicables doivent être respectées. Cet étiquetage doit être en possession de l'utilisateur lors de l'application.

Conditions d' entreposage des fruits

Easyfresh est compatible et complémentaire à l'entreposage des fruits dans des conditions contrôlées et dans des conditions normales d'entreposage des fruits à l'air libre. Easyfresh doit être utilisé dans des aires de traitement hermétiques.

Période d'application et de récolte

2023-5633
2024-05-28

Easyfresh doit être appliqué sur la zone de traitement contenant des fruits immédiatement après la récolte, au moment de l'entrée dans l'installation d'entreposage ou en transit. Pour obtenir un bénéfice maximum pour une qualité optimale, les fruits doivent être prérefroidis rapidement et Easyfresh doit être appliqué dans la salle ou le récipient à traiter le plus tôt possible après la récolte. Pour les fruits et les températures de conservation qui seront maintenus jusqu'à 23 °C, appliquer Easyfresh dans le jour suivant la récolte. Pour les fruits qui ont été refroidis à 0 à 3 °C dans le jour suivant la récolte, appliquer Easyfresh dans les 10 jours suivant la récolte.

L'application avec Easyfresh doit se faire avant que le pic de respiration climactérique ne se soit produit. Les meilleurs résultats pour Easyfresh sont obtenus avec des fruits au niveau de maturité optimal pour un entreposage à long terme. Les fruits peuvent bénéficier d'applications répétées d'Easyfresh. Les applications répétées peuvent être faites dans des salles qui sont remplies sur une période de plusieurs jours. Les fruits nouvellement ajoutés doivent être traités au moment optimal, comme décrit précédemment. Des applications multiples sur des fruits en entreposage réfrigéré peuvent entraîner une meilleure conservation de la fermeté des fruits. Un maximum de quatre applications peut être fait pour un même lot de pommes.

Pour de meilleurs résultats, ne pas utiliser Easyfresh avec des fruits déjà traités à l'éthéphon. Si Easyfresh est appliqué aux fruits traités à l'éthéphon, ne pas entreposer ces fruits à l'air réfrigéré pendant plus de deux mois. Ne pas placer ces fruits préalablement traités à l'éthéphon en entreposage sous atmosphère contrôlée. Ne pas traiter des fruits préalablement traités à l'éthéphon les fruits qui ont dépassé la maturité optimale pour l'entreposage avec Easyfresh.

Après l'application, les fruits non destinés à la vente immédiate doivent être entreposés conformément aux bonnes pratiques commerciales standard, soit à l'air réfrigéré, soit sous atmosphère contrôlée. Pour les fruits qui doivent être conservés pendant plus de 6 mois, l'entreposage en atmosphère contrôlée est recommandé.

Il faut souligner que le maintien des fruits au frais en tout temps et le respect strict des pratiques phytosanitaires sont essentiels pour maintenir la sécurité et la haute qualité des fruits. L'efficacité d'Easyfresh peut être affectée par des facteurs tels que la variété, les conditions climatiques et environnementales et le niveau de maturité au moment de la récolte. Lorsque les fruits sont placés en entreposage sous atmosphère contrôlée après traitement avec Easyfresh, l'incidence et la gravité des lésions dues au CO₂ peuvent augmenter. Consulter le service local des relations agricoles sur les moyens de réduire les risques de lésions aux fruits.

Pommes : Appliquer Easyfresh peu après la récolte. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les fruits sont au niveau de maturité optimal pour un entreposage à long terme. Pour une qualité optimale, entreposer les pommes qui doivent être conservées plus de six mois dans une atmosphère contrôlée. Pour réduire l'échaudure superficielle, appliquer Easyfresh dans les 3 jours suivant la récolte sur les pommes qui ont été refroidies à 0 à 3 °C dans la journée suivant la récolte. Pour obtenir les meilleurs résultats dans la réduction de l'échaudure superficielle pendant 180 jours d'entreposage, il faut récolter les pommes à leur maturité optimale.

Méthode d'application :

Avant l'application, s'assurer que la zone de traitement peut être scellée correctement et rapidement après l'application.

Appliquer Easyfresh en utilisant les dispositifs d'application exclusifs qui sont disponibles en deux tailles : standard et petit. Voir le tableau 1 pour sélectionner le dispositif d'application de taille appropriée et la quantité d'Easyfresh pour les fruits à traiter dans la zone de traitement et le nombre de dispositifs d'application qui seront nécessaires pour l'application. Ajouter les fruits à traiter dans la zone de traitement. Mettre le dispositif d'application approprié sur une surface stable de la zone de traitement, dans une position qui se trouverait dans le flux d'air du système de réfrigération interne.

Appuyer sur le(s) bouton(s) de démarrage pour activer le ou les dispositifs d'application utilisés pour le traitement. Pendant que le ou les dispositifs d'application sont en marche, ajouter 8 litres d'eau à l'applicateur standard ou 0,8 litre d'eau au petit applicateur. Utiliser de l'eau à une température comprise entre 20 et 40 °C. Ajouter un produit antimousse à l'eau dans le dispositif d'application. Lire et suivre les instructions de l'étiquette pour le produit antimousse à ajouter à l'eau dans le dispositif d'application. En général, pour le petit dispositif d'application, ajouter 2 ml d'antimousse et pour le grand dispositif d'application, ajouter environ 4 ml d'antimousse. Retirer les sachets hydrosolubles d'Easyfresh de la taille appropriée des sachets protecteurs et les faire tomber dans l'eau contenue dans le ou les dispositifs d'application. Quitter immédiatement la zone d'entreposage et fermer la porte afin de contenir la vapeur de 1-MCP et d'assurer son efficacité maximale. La libération du 1-MCP dans la zone commencera plusieurs minutes après l'ajout du sachet hydrosoluble au dispositif d'application.

Une fois la zone scellée, apposer une pancarte sur toutes les entrées de la zone de traitement. La pancarte devrait porter la mention « ATTENTION. Ne pas entrer. Traitement avec Easyfresh est en cours. » Les portes de la zone d'entreposage devraient rester scellées pendant la période suivante pour garantir un traitement avec Easyfresh efficace.

Culture à traiter	Durée du traitement pour une culture donnée (en heures)
Pommes	24

L'entrée dans la salle avant ces délais nuira au traitement. Pendant le traitement, la circulation d'air réfrigérée interne doit être en marche pour assurer une bonne circulation d'air dans la salle. Tous les orifices d'aération vers l'extérieur doivent être fermés, et tout dispositif d'épuration de l'éthylène ou équipement générateur d'ozone doit être éteint. À la fin de la période de traitement avec Easyfresh, la salle traitée doit être ventilée en ouvrant les portes pendant au moins trente minutes avec une ventilation interne continue et complète avant de laisser entrer les travailleurs. Après la ventilation de la salle, retirer le dispositif d'application. L'eau usée contenue dans l'applicateur peut être éliminée en la versant dans un drain approprié. Les fruits non destinés à la vente immédiate doivent être entreposés conformément aux bonnes pratiques commerciales standard soit à l'air réfrigéré, soit sous atmosphère

2023-5633
2024-05-28

contrôlée. Pour les fruits qui doivent être conservés pendant plus de 6 mois, l'entreposage en atmosphère contrôlée est recommandé.

Restrictions :

- **Ne pas** ouvrir la zone de traitement ni y entrer pendant la période de traitement avec Easyfresh indiquée pour la culture particulière traitée. L'entrée dans la salle avant le délai indiqué nuira au traitement.
- Intervalle d'entrée restreint : NE PAS entrer dans les zones traitées ou permettre l'entrée des travailleurs avant que la salle ait été ventilée pendant 30 minutes.
- Ne pas fumer pendant l'application d'Easyfresh.

Sélection basée sur le volume de la zone de traitement. Calculer le volume de la zone de traitement en mesurant la longueur, la largeur et la hauteur en mètres de la zone de traitement. Multiplier ces 3 nombres ensemble pour obtenir le volume en mètres cubes de la zone de traitement. Par exemple, si une salle mesure 10 mètres de largeur, 50 mètres de longueur et 10 mètres de hauteur, le volume de la zone de traitement est 5 000 mètres cubes. Pour déterminer la quantité de poudre d'Easyfresh, multiplier le volume de traitement par le taux indiqué dans le tableau pour la culture sélectionnée et utiliser les sachets qui correspondent à la quantité calculée. (EXEMPLE : Pour les pommes, avec une application à un taux de 6,8 g/100 m³, le calcul serait le suivant : 6,8 (g/100 m³) × 50 (5000 m³/100 m³ = 50) = 340 g d'Easyfresh à appliquer aux pommes dans une salle de 5 000 m³).

Sélection du dispositif d'application de taille appropriée et des sachets d'Easyfresh

Culture	Taux* pour 100 m ³ Grammes	Restrictions
Pommes	5,8 à 6,8	Ne pas appliquer plus de 6,8 g/100 m ³ (équivalent à 1,0 ppm d'ingrédient actif). Jusqu'à 4 traitements de 1,0 ppm peuvent être appliqués au même fruit.

* – Le dispositif d'application standard (capacité de 19 litres) doit être utilisé pour les quantités supérieures à 18 grammes de poudre. **Le dispositif d'application standard doit être rempli de 8 litres d'eau pour l'application.** Il est préférable d'utiliser plusieurs appareils pour plus de deux sachets.